



À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 11 juillet 2022 à 20:00 hrs, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond, Maxime Partenza et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00 hrs.

**8172-07-2022**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 11 juillet 2022.

**8173-07-2022**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**8174-07-2022**  
**Adoption du**  
**procès-verbal**  
**du 6 juin**

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2022.

**8175-07-2022**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de juin et**  
**ratification des**  
**comptes déjà**  
**payés**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité :  
D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juin 2022 totalisant la somme de : 62,163.67\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juin 2022 au montant de : 25,679.32\$.

Pour un total de comptes à payer de: 87,842.99\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**8176-07-2022**  
**Nomination**  
**maire suppléant**

Attendu qu'il y a lieu de nommer un maire-suppléant pour la période du 13 juillet 2022 au 7 février 2023;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Mme Josiane Fabry pour agir à titre de maire-suppléant;

Que la directrice générale avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse.

- 8177-07-2022**  
**St-Pierre**  
**Tremblay**  
**excavation**  
**décompte**  
**progressif no.2**  
**Phase II rue de**  
**l'Église**
- Attendu que la municipalité a donné le contrat à St-Pierre Tremblay Excavation pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église Phase II;
- Attendu que l'entrepreneur a présenté une facture représentant le 2<sup>e</sup> décompte progressif au montant de : 497,356.36\$ incluant les taxes applicables;
- En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'acquitte du montant total de : 497,356.36\$ incluant les taxes applicables à St-Pierre Tremblay Excavation représentant le décompte progressif no.2, tel que recommandé par M. Joël Gauthier, ingénieur et surveillant de chantier pour le compte de FNX-Innov.
- 8178-07-2022**  
**Propriétés en**  
**vente pour taxes**
- Attendu que la directrice générale/greffière-trésorière doit transmettre les dossiers de vente pour taxes non acquittées à la MRC du Haut-Richelieu;
- En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal reconnaît avoir été informé des dossiers à être transmis en vente pour taxes pour l'année 2021.
- 8179-07-2022**  
**Mandat**  
**préparation de**  
**documents vente**  
**pour taxes**
- Attendu que la municipalité d'Henryville doit préparer des documents relatifs à la vente pour taxes qui doit avoir lieu le 20 octobre prochain;
- Attendu que 17 dossiers sont susceptibles d'être vendus pour taxes non acquittées pour l'année 2021 représentant la somme de : 51,937.81\$ incluant les taxes municipales de 2022 tel que présenté aux membres du conseil;
- En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale/greffière-trésorière à préparer tous les documents relatifs à la vente et autorise les dépenses afférentes à cette fin.
- 8180-07-2022**  
**Mandat pour**  
**enchérir lors de**  
**la vente pour**  
**taxes**
- Attendu que le conseil municipal doit mandater quelqu'un pour enchérir jusqu'au montant des taxes, pour et au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes afin de protéger les intérêts de la municipalité;
- En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité que le conseil mandate la mairesse Mme Danielle Charbonneau, afin de représenter les intérêts de la municipalité lors de la vente pour taxes le 20 octobre 2022.
- 8181-07-2022**  
**FNX-Innov/ 9e**  
**décompte projet**  
**nautique**
- Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7001-08-2019 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels du projet de stations nautiques sur le Richelieu en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu et que le 9<sup>ème</sup> décompte progressif a été présenté;
- Attendu que la facture no. 403361 est une facture additionnelle représentant des honoraires supplémentaires, vu les innombrables demandes du Ministère de l'Environnement;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de :1581.14\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant le montant final dans ce dossier pour les services professionnels.

<b>8182-07-2022 FNX-Innov 1er décompte surveillance des travaux rue de l'Église phase II</b>	<p>Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 8038-03-2022 que les services professionnels de surveillance de chantier et ingénieur pour les travaux de la rue de l'Église Phase II soit octroyé à FNX-Innov;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par André Raymond, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 404130 représentant le 1<sup>er</sup> décompte provenant de FNX-Innov au montant de 3144.57\$ taxes incluses pour la surveillance des travaux rue de l'Église Phase II.</p>
<b>8183-07-2022 FNX-Innov/ 5e décompte étude de faisabilité remise en marche USEP</b>	<p>Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 7930-11-2021 une étude de faisabilité de remise en marche d'un traitement biologique de la station d'épuration des eaux usées;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 404125 représentant le 5<sup>e</sup> décompte progressif provenant de FNX-Innov au montant de 619.38\$ taxes incluses pour une réunion supplémentaire avec la municipalité de St-Sébastien.</p>
<b>8184-07-2022 Remplacement cellulaires DG et concierge</b>	<p>Attendu que les cellulaires pour la Directrice générale et du gérant de conciergerie sont désuets;</p> <p>Attendu qu'il n'y a aucun frais pour le changement de cellulaires;</p> <p>Attendu que les frais sont pour les adaptateurs et les protège-écrans;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense de 192.82\$ taxes incluses à Solutia Télécom pour la préparation des cellulaires et équipements.</p>
<b>8185-07-2022 Demande de remboursement politique familiale</b>	<p>Attendu que quatre familles ont fait une demande de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités sportives pour enfants et une naissance;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité de rembourser quatre familles pour les activités sportives au montant de : 415.75\$ et une famille pour une naissance au montant de 100.\$.</p>
<b>8186-07-2022 Location d'une toilette et lavabo Parc des-Petits- Bonheurs</b>	<p>Attendu que la municipalité désire réserver chez Sanibert inc. une toilette avec lavabo pour la période estivale de juin à novembre pour le Parc des-Petits-Bonheurs;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise lesdites dépenses soit : 171.\$ plus 54.\$ de livraison pour la 1<sup>ère</sup> facture et dernière facture plus les taxes applicables, pour les autres factures un montant de 171.\$ par mois sera facturé plus les taxes applicables.</p>
<b>8187-07-2022 Autobus Ménard camp de jour</b>	<p>Attendu que la municipalité offre encore cette année le camp de jour Youhoo qui a lieu à Venise-en-Québec et que les services d'un autobus sont requis;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services d'Autobus Ménard au coût de 225.\$ par jour plus les taxes applicables du 27 juin au 19 août.</p>

- 8188-07-2022**  
**Autorisation**  
**Productions**  
**Hugues**  
**Pomerleau inc.**
- Attendu que la coordonnatrice aux loisirs est à organiser les activités de la saison hivernale;
- Attendu qu'elle a retenu les services de Productions Hugues Pomerleau inc. pour l'illumination du sapin;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense de 1724.63\$ pour le contrat du comédien et qu'un montant de 862.31\$ taxes incluses soit versé en acompte.
- 8189-07-2022**  
**Paiement 2**  
**cinémas plein air**
- Attendu que la municipalité a reçu deux factures de la compagnie Cinéma-Pleinair pour les mois de juillet et août;
- Attendu que si les événements ne peuvent pas avoir lieu, ils seront reportés à une date ultérieure;
- En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'acquitter les factures C220005 et C220006 au montant de 435.24\$ taxes incluses pour chacune d'entre elles.
- 8190-07-2022**  
**Demande**  
**étalement des**  
**paiements en 3**  
**versements Les**  
**Entretiens**  
**Archambault**
- Attendu que le conseil municipal a octroyé le contrat pour l'entretien et le fauchage de terrains municipaux aux Entretiens Archambault pour l'année 2022;
- Attendu qu'une demande a été formulée par le fournisseur à l'effet d'étaler les paiements sur 3 versements : juillet, septembre et novembre.
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de faire 3 versements et qu'ils se feront le 15 juillet, le 15 septembre et le 15 novembre.
- Rapport du**  
**directeur**  
**incendie**
- Le directeur incendie nous a transmis un rapport écrit.
- 8191-07-2022**  
**CMP Mayer**  
**remplacement**  
**chaîne de la scie**
- Attendu que le Directeur des services incendie a demandé une soumission à CMP Mayer concernant l'acquisition d'une chaîne pour la scie du service des incendies;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de la chaîne tel que décrit dans la soumission SOUM062461 au montant de 569.13\$ incluant les taxes applicables.
- M. André Raymond, conseiller municipal se retire à 20 :50 hrs. déclarant des intérêts particuliers dans la prochaine résolution.***
- 8192-07-2022**  
**Embauche**  
**pompier**  
**M.Francis**  
**Raymond**
- Attendu que le Directeur du service des incendies a rencontré un candidat pour le poste de pompier M. Francis Raymond;
- Attendu que M. Alain Héту recommande cette candidature au sein du service des incendies d'Henryville ;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que suite aux recommandations de M. Alain Héту, Directeur du service des incendies, le conseil municipal accepte la candidature de M. Francis Raymond à titre de pompier pour la municipalité d'Henryville à partir du 11 juillet 2022.

*M. André Raymond conseiller municipal reprend son siège à 20 :51hrs.*

**Rapport de l'inspecteur municipal**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

**8193-07-2022  
Adoption du règlement 217-2022 encadrant l'usage du cannabis**

Attendu que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

Attendu que la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

Attendu que la municipalité d'Henryville désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

Attendu que le conseil municipal a donné un avis de motion et dépôt du projet de règlement le 6 juin 2022 à l'effet d'adopter à une séance régulière ultérieure le règlement 217-2022 encadrant l'usage du cannabis;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 217-2022 encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité d'Henryville.

**8194-07-2022  
Adoption du règlement 59-2006-33 modifiant le règlement de zonage 59-2006 afin de réglementer l'implantation des cultures de cannabis**

Attendu que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

Attendu que la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

Attendu que la municipalité d'Henryville désire réglementer l'implantation des cultures de cannabis;

Attendu que la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C -47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

Attendu que le conseil municipal a donné un avis de motion et dépôt du projet de règlement le 6 juin 2022 à l'effet d'adopter à une séance régulière ultérieure le règlement 59-2006-33 modifiant le règlement de zonage 59-2006;

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le 2<sup>ième</sup> projet du règlement 59-2006-33 afin de réglementer l'implantation des cultures de cannabis uniquement dans la zone 505 du territoire de la municipalité d'Henryville.

**8195-07-2022  
Autorisation de dépenses- asphaltage coin Rue de -l'Église et Rue St-Jean-Baptiste**

Attendu que des demandes de prix pour du pavage mécanisé ont été expédiées par invitation écrite pour la pose de bitume sur la rue St-Jean-Baptiste coin rue de l'Église;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu lundi 20 juin à 10hrs;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le pavage mécanisé à MSA plus bas soumissionnaire lequel est conforme, au montant de :7453.76\$ excluant les taxes applicables.

<b>8196-07-2022</b> <b>Autorisation de paiement lignage de rues</b>	<p>Attendu que le conseil municipal a autorisé le contrat de lignage de rues à Marquage et Traçage du Québec par la résolution 8127-05-2022;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 20,257.63\$ taxes incluses pour le lignage des rues municipales.</p>
<b>8197-07-2022</b> <b>Paiement réfection terrain de baseball</b>	<p>Attendu que la municipalité de par la résolution 7868-09-2021 a autorisé la réfection du terrain de baseball par Multi-surfaces Giguère;</p> <p>Attendu que les travaux ont été terminés en juin 2022;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 26,793.06\$ taxes incluses tel que soumissionné par Multi-surfaces Giguère.</p>
<b>8198-07-2022</b> <b>Appui moral St-Georges-de-Clarenceville (aqueduc)</b>	<p>Attendu que la municipalité a reçu la résolution 2022-06-159 concernant une demande pour un appui moral au projet d'eau potable au village de Saint-Georges-de-Clarenceville auprès du MAMH;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne son appui moral aux démarches faites auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.</p>
<b>8199-07-2022</b> <b>Formation accompagnatrices camp de jour</b>	<p>Attendu que la municipalité aura cet été un camp de jour et que les deux accompagnatrices doivent suivre une formation de 7heures : Certification en accompagnement;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'André Raymond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la formation pour les deux accompagnatrices au montant de 40.\$ par participante.</p>
<b>8200-07-2022</b> <b>Ville de Bedford QP aréna</b>	<p>Attendu que la municipalité a conclu une entente avec la Ville de Bedford pour l'utilisation de l'aréna et a indiqué son retrait de ladite entente par la résolution 7768-06-2021;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville s'acquitte du 1<sup>er</sup> versement de la QP de l'aréna pour un montant de : 4,673.66\$ donnant accès aux citoyens de la municipalité à l'aréna de Bedford.</p>
<b>8201-07-2022</b> <b>Demande de remboursement Construction Bomont</b>	<p>Attendu que la municipalité a facturé les droits de mutation à Construction Bomont en date du 31 mars 2015 au montant de 10,188.00\$ sur une valeur imposable de 779,200.\$;</p> <p>Attendu que le propriétaire avait demandé au service d'évaluation une diminution de la valeur imposable au rôle d'évaluation;</p> <p>Attendu qu'aucune revendication n'avait été faite à la municipalité concernant un remboursement pour les droits de mutation qui ont été acquittés par le propriétaire en 2015;</p> <p>Attendu que le propriétaire a demandé en 2022 à ce qu'un montant soit remboursé pour les droits de mutations payés en 2015 représentant la somme de : 4,699.50\$ à créditer, taux applicable en 2015;</p>

Attendu qu'il n'y a pas l'unanimité au sein du conseil municipal, la mairesse demande le vote :

Pour: Michel Lord

Contre : Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Maxime Partenza.

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à la majorité des voix que le conseil municipal ne donne pas suite à la demande et applique la loi sur les droits de mutations.

**8202-07-2022  
CDRQ-  
contribution  
RISQ**

Attendu que la municipalité est à étudier un projet d'épicerie à Henryville par l'entremise de la Coopérative de développement régional du Québec :

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 3248.04\$ pour la contribution, facture no. 3689.

**8203-07-2022  
Demande de  
paiement  
surcharge de  
carburant**

Attendu que la compagnie Multi-surface Giguère a fait les travaux de réfection de terrain de baseball;

Attendu que la municipalité n'est pas tenue de payer des montants supplémentaires pour des surcharges de carburant, le contrat ayant été octroyé en septembre 2021;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité n'acquitte pas le montant de 1467.08\$ demandé par Multi-surfaces Giguère.

**8204-07-2022  
Mandat  
arpenteur  
géomètre bail  
domaine  
hydrique**

Attendu que la municipalité a reçu du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une lettre afin d'informer la municipalité du coût du bail pour la descente à bateaux;

Attendu que la municipalité doit mandater un arpenteur géomètre afin qu'il réalise le plan de localisation pour la descente à bateaux ainsi que de la superficie du quai flottant (réel ou projeté), les deux composantes du projet comprennent des impiètements dans le domaine hydrique de l'état;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal requiert les services de Denicourt arpenteur-géomètre dans ce dossier.

**8205-07-2022  
Autorisation  
achat  
d'équipements et  
camion de voirie**

Attendu que le garage municipal a été rasé par les flammes le 21 juin 2022 et que la municipalité a perdu presque la totalité de ses équipements et le camion de voirie;

Attendu que la municipalité a avisé ses assureurs le 21 juin 2022 et que ces derniers ont donné l'aval afin d'acquérir les équipements considérés nécessaires à la bonne marche d'une municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Directrice générale à autoriser l'achat des équipements nécessaires pour le bon déroulement municipal ainsi qu'un camion de voirie au montant de 43,086.88\$ taxes incluses provenant de Granby Chevrolet.



**8206-07-2022**  
**Embauche**  
**employé de voirie**

Attendu que le conseil municipal désire embaucher un employé de voirie additionnel sur une base de 36hrs par semaine;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Directrice générale à publier une offre d'emploi.

**Période de**  
**questions**

Quelques questions ont été posées.

**8207-07-2022**  
**Levée de la**  
**séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :49hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau*  
*Mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale*  
*Greffière-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*



